

Activités médicales particulières disponibles par RLS

AMP disponibles à partir du **1^{er} septembre 2026**
Le nombre d'AMP peut changer sans préavis

Table des matières

AMP à portée régionale.....	2
RLS Ahuntsic - Montréal-Nord	3
RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent.....	4
RLS Petite-Patrie - Villeray... ..	5
RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc.....	6
RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles	7
RTS Est de l'Île de Montréal	8
RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension	9
RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest	10
RLS Dorval - Lachine – Lasalle	11
RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis	12

AMP à portée régionale

Les AMP à portée régionale sont disponibles pour tout médecin ayant son avis de conformité dans un RLS de l'île de Montréal, sans autorisation nécessaire du chef de table locale du RLS où le médecin a son avis de conformité

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
- Centre de détention	Oui	Établissement de détention de Montréal Établissement de détention de Rivière-des-Prairies	2 x 6h 2 x 6h
- Réadaptation	Non		
- Itinérance	Non		
- CHSLD	Oui	Centre d'hébergement Jeanne-Mance (CDN)	1 x 6h
- Centre Jeunesse	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Santé publique	Non		
- Santé autochtone	Oui	Centre de santé des autochtones de Tiohtia:ke	1 x 6h
- CDVASIM	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis.

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concerné.

Il est de la responsabilité du médecin de respecter la règle du 45-55% de son avis de conformité, advenant qu'il choisit une AMP à portée régionale hors de son RLS d'attache.

1er septembre 2026

RLS Ahuntsic - Montréal-Nord

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Fleury	1 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	CHSLD de la Belle-Rive Résidence Berthiaume du Tremblay	2 x 6h 1 x 6h
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Oui	Hôpital Marie Clarac	2 x 6h
SAD *	Non		
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC et GMF-U de Montréal Nord-Est	1 x 12h
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Oui	GMF-R du RLS Ahuntsic Montréal-Nord	2 x 3h
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Fleury (Soins intensifs)	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Oui	Établissement de détention de Montréal (Prison de Bordeaux)	2 x 3h 1 x 6h
- Itinérance	Oui	CLSC de Montréal-Nord	1 x 6h
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- Périnatalité sociale	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

AMP 12 heures

Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Nathalie Zan

nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Nord de l'Île - Saint-Laurent

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital en santé mentale Albert-Prévost Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal	2 x 6h 1 x 12h
Soins en hébergement, CHSLD*	Oui	CHSLD de Cartierville	1 x 6h
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Saint-Laurent	1 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal	2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-AR (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal (Gériatrie)	2 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- Périnatalité	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Nathalie Zan

nathalie.zan.med@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Petite-Patrie - Villeray

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Jean-Talon	2 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD*	Oui	CHSLD Auclair	1 x 6h
Soins post aigus (SPA)*	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Villeray	2 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables)***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Jean-Talon	2 x 6h (Gériatrie) 1 x 6h (Soins physiques psy)
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Ba Long Nguyen

ba.long.nguyen.med@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Faubourgs - Plateau-Mont-Royal - Saint-Louis-du-Parc

AMP admissibles	AMP Disponible	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Notre-Dame	2 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger Centre d'hébergement Jeanne-Mance	1 x 6h 2 x 6h (dont 1 bloc DI-TSA)
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant soins palliatifs) *	Oui	CLSC Saint-Louis-du-Parc	1 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	CHUM (Courte durée toxicomanie) Hôpital Notre-Dame (UHMF)	1 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

AMP 12 heures

Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Christina Ychi Duong

christina.duong.med@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Verdun - Côte Saint-Paul - Saint-Henri - Pointe-Saint-Charles

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital de Verdun	1 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Centre d'hébergement Champlain	1 x 6h
SAD *	Non		
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Non		
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Institut universitaire en santé mentale Douglas Hôpital de Verdun (Soins intensifs)	2 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	Hôpital de Verdun	1 x 6h
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Oui	CLSC de Verdun	1 x 6h
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Jean-Pierre Villeneuve

jean-pierre.villeneuve.med@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RTS de l'Est de l'Île de Montréal

RLS de SLSM; RLS R-Mercier Ouest et sous-territoire Hochelaga, RLS Anjou-RDP-Montréal Est

RTS de l'Est de l'Île de Montréal

RLS de Saint-Léonard-St-Michel ; RLS Rosemont-Mercier-Ouest et sous-territoire Hochelaga ; RLS Anjou-RDP-Montréal Est

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Institut de Cardiologie de Montréal Hôpital Santa-Cabrini	1 x 6h 1 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD, SPA *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD (incluant RI, RPA) *	Oui	CLSC Hochelaga-Maisonnette CLSC Rosemont CLSC St-Michel CLSC Mercier-Est	1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	1 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC de l'Est de Montréal	1 x 12h
Sans rendez-vous en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Santa-Cabrini	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Oui	Établissement de détention de Rivière-des-Prairies	2 x 6h 1 x 12h
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Oui	Le phare enfants et familles	1 x 6h
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Notes importantes :

- La portion PEC de l'AMP doit être faite dans le RLS de l'avis de conformité du médecin
- Sauf entente avec les 2 chefs de table des RLS concernés, le candidat ne peut faire que 6h d'AMP hors de son RLS
- Le médecin est responsable de s'assurer du respect de son 45-55% s'il choisit de faire ses AMP hors de son RLS d'appartenance.

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale Rivière-des-Prairies-Anjou-Montréal-Est :

Chef de table Saint-Léonard-Saint-Michel :

Chef de table locale Hochelaga-Mercier-Ouest-Rosemont :

Veillez communiquer avec le DTMF

dtmfmontreal@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Côte-des-Neiges - Métro- Parc-Extension

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital St-Mary Hôpital Général Juif	1 x 12h 2 x 12h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Centre d'hébergement Jeanne-Mance IUGM	1 x 6h 1 x 6h
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	IUGM	1 x 12h
SAD *	Oui	CLSC Côte-des-Neiges / Plaza CLSC Métro CLSC Parc-Extension	1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital Général Juif Hôpital St-Mary Hôpital Général de Montréal	2 x 6h 1 x 6h 2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui	GMF-R Territoire CLSC Parc-Extension GMF-R Territoire CLSC Métro	1 x 6h 1 x 6h
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Général Juif Hôpital Général de Montréal (<i>Unité courte durée Urgence</i>)	3 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Oui	GMF-U Herzl GMF-U Parc-Extension	1 x 6h 1 x 6h
- CDAR	Oui	CLSC Côte-des-Neiges	1 x 6h
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	CLSC Métro	2 x 6h
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- CDVASIM	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Amélie Desjardins-Tessier

amelie.desjardins-tessier.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Côte-Saint-Luc - NDG - Montréal-Ouest

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Non		
Soins en hébergement, CHSLD *	Non		
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Oui	Hôpital Mont Sinai	1 x 6h
SAD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	CLSC René-Cassin	1 x 6h
- en établissement *	Oui	CUSM Hôpital Mont Sinai	2 x 6h 1 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Oui	CLSC René-Cassin ou CLSC Benny-Farm	1 x 12h
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Oui	GMF-R du RLS Côte-St-Luc	1 x 6h
Soins de courte durée en établissement	Oui	CUSM (unité de courte durée urgence SSU)	1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		
- Clinique autochtone	Oui	Centre de santé des autochtones de Tiohtia:ke	1 x 6h

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter le chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dr Michael Kalin

michael.kalin.med@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Dorval - Lachine - Lasalle

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Lachine Hôpital Lasalle	1 x 6h 1 x 6h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	CLSC Dorval-Lachine ou CLSC Lasalle	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Non		
- en établissement *	Oui	Hôpital Lachine	1 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
SRV en GMF-R (dont 3 heures défavorables) ***	Non		
Soins de courte durée en établissement	Oui	Hôpital Lachine (soins intensifs) Hôpital Lasalle (UHMF)	1 x 6h 1 x 6h
Obstétrique en établissement	Non		
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Oui	CLSC Dorval-Lachine	1 x 6h
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veuillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions.
Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Hélène Daniel helene.daniel.comtl@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026

RLS Pierrefonds - Lac Saint-Louis

AMP admissibles	AMP Disponibles	Site(s) (si requis) possibilité d'écrire plusieurs sites	Nb de blocs disponibles
Urgence *	Oui	Hôpital Général du Lakeshore	1 x 6h 2 x 12h
Soins en hébergement, CHSLD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins post aigus (SPA) *	Non		
Réadaptation *	Non		
SAD *	Oui	Selon les besoins	Illimité
Soins palliatifs *			
- à domicile *	Oui	CLSC de Pierrefonds CLSC du Lac-Saint-Louis	1 x 6h 1 x 6h
- en établissement *	Oui	Hôpital Général du Lakeshore	2 x 6h
Inscription et suivi clientèle 250 patients (GAMF, LE 304, LE 321)	Oui	Au choix du médecin	Illimité
Inscription et suivi clientèle 500 patients (dont 250 GAMF, LE 304, LE 321) **	Non		
Soins de courte durée en établissement	Non		
Obstétrique en établissement	Oui	Hôpital Général du Lakeshore	2 x 6h
Autre ***			
- Activités académiques	Non		
- CDAR	Non		
- Centre de détention	Non		
- Itinérance	Non		
- Toxicomanie	Non		
- Pédiatrie sociale	Non		
- Santé mentale jeunesse	Non		
- Santé mentale	Non		
- Clinique jeunesse	Non		

Attention : le nombre de blocs d'AMP disponibles peut changer sans préavis

Veillez noter que les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de privilèges décernés par le Comité des titres des établissements concernés

Les AMP mixtes impliquent obligatoirement la prise en charge de 250 patients

* Il est possible de demander des AMP simples (12 heures) si le nombre de blocs disponibles le permet ET sous certaines conditions. Veuillez contacter la chef de table locale.

** AMP 12 heures

*** Sous réserve d'approbation du comité paritaire MSSS-FMOQ

Chef de table locale : Dre Sandra Dykhuis

sandra.dykhuis.med@ssss.gouv.qc.ca

1er septembre 2026